

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 MARS 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38
Tous les délégués
sauf
Mme HITTLER (excusée) qui était représentée par M. VOGEL,
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES. MM. STEINER, HELMER E.,
NEUHARD, LOBSTEIN, BABILON, LIEHN, Mme GESANG. (excusés)
MM. GOERICH-MULLER, KNOERY,

DEL. N° 39 /2002

OBJET : BUDGET ANNEXE « SERVICE D'ASSAINISSEMENT » DE L'EXERCICE 2002

Après présentation du budget primitif annexe « service d'assainissement » de l'exercice 2002 par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité moins 1 abstention :

*. les crédits d'un montant de 1 224 403,28 €
en dépenses et recettes de fonctionnement*

*. les crédits d'un montant de 2 152 053,38 €
en dépenses et recettes d'investissement*

au titre du budget primitif annexe «service d'assainissement» 2002.

Le Président est autorisé à signer tous actes, conventions et marchés s'y rapportant.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 27 mars 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL